



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du jeudi 17 septembre 2009

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaudo, Maryline Jugault, Patrice Périon, Jérôme Robin, Pascal Ravache, Thierry Vaillant.

Pouvoirs :

Hubert Busson donne pouvoir à Michel Denoual
Marie-Madeleine Le Thiec donne pouvoir à Christian Lemée

Personnes absentes excusées :

Béatrice Malgogne
Philippe Saloux

Secrétaire de séance : Gilbert Duval

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 9 juillet 2009

Aucune observation n'étant faite, le compte- rendu est approuvé.

2- Mise en place et élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- définir et maîtriser un aménagement harmonieux et durable de la commune en prenant en compte sa ruralité, ses espaces naturels, son patrimoine ;
- restructurer, renforcer et dynamiser le centre bourg et offrir de la constructibilité tout en préservant les activités économiques et agricoles existantes ainsi que leurs environnements en conformité avec le Schéma de Cohérence Territorial ;
- accueillir et augmenter la population en permettant d'optimiser et de développer les équipements et le dynamisme collectif.

Il y a donc lieu d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L 123.1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Il convient par ailleurs, de préciser les modalités de concertation à mener avec la population conformément à l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) **PRESCRIT** l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal
- 2) **DECIDE** que la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées se fera par :
 - l'organisation de réunions publiques (les dates seront communiquées par voie d'affichage et de presse)
 - la parution d'articles dans le bulletin municipal
 - l'exposition en mairie de documents graphiques
- 3) **DECIDE** de rechercher un cabinet d'urbanisme pour la réalisation de l'élaboration du P.L.U. et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à cet effet.
- 4) **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder aux formalités prévues aux articles L 123.6 et suivants du code de l'Urbanisme.
- 5) **PREND NOTE** qu'en application de l'article L 123.6 du code de l'Urbanisme, l'élaboration du document d'urbanisme donne certaines possibilités de surseoir à statuer sur les projets de constructions ou d'opérations qui pourraient compromettre les changements envisagés sur le P.L.U.
- 6) **SOLLICITE** de l'Etat conformément au décret n°83.1122 du 22 décembre 1983 qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du P.L.U.
- 7) **DIT QUE** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du P.L.U. sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

3- Syndicat d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP) : approbation du rapport annuel

Le Maire transmet aux conseillers le rapport de l'exercice 2008 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable élaboré par la SIAEP de la Roche Bernard.

Après échanges sur ces différents éléments, le Maire soumet ce rapport à l'approbation du Conseil qui l'adopte à l'unanimité.

4- Projet animation « enfance-jeunesse » : projet de convention avec la commune de Saint-Dolay

Le Maire fait lecture aux membres du conseil du projet de convention avec la commune de Saint-Dolay pour l'intervention d'une de leurs animatrices, Elodie Brohan, pour organiser et encadrer des actions socioculturelles de loisirs pour les enfants et préadolescents de la commune de Théhillac.

Cette convention a une durée de trois ans et prend effet au 1^{er} octobre 2009 pour un quart temps (25%).

Le Conseil Municipal,

- autorise la signature de la convention « enfance-jeunesse » avec la commune de Saint-Dolay
- désigne Marie-Madeleine Le Thiec, Maryline Jugault et Le Maire pour intégrer le groupe de suivi.

5- Conseil en Energie Partagée : projet de convention avec le Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) du Pays de Redon

Le Maire rappelle que le Conseil en Energie Partagée est un service auprès des collectivités locales afin d'aider à la gestion énergétique du patrimoine communal (réduire les consommations et les dépenses d'énergie et d'eau, réduire les émissions de gaz à effet de serre associées). Cette structure est rattachée au Pays de Redon et de Vilaine.

Ses principales missions :

- diagnostic des consommations énergétiques dans les communes,
- analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques à la commune,
- contrôle régulier des factures reçues par la commune,
- remise d'un bilan annuel des consommations d'énergies, mettant en évidence les résultats obtenus et complété par des recommandations en matière de diminution de la facture énergétique,
- l'information et la formation du personnel et des usagers des bâtiments communaux,
- le conseil aux élus lors de la construction de bâtiments neufs ou de réhabilitation.

Une convention de trois ans peut être signée entre le G.I.P. et la commune avec une adhésion annuelle calculée sur un ratio de 0,60€ /habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de signer la convention entre la commune et le Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon.

6- Programme voirie 2010

Le Maire laisse la parole à Christian Lemée afin de présenter au conseil les propositions de la commission « bâtiment-voirie » pour l'année 2010.

La Commission propose :

- la route de la Noë et du Bout du Pré.
- desserte des maisons de la Butte du Moulin

Le Conseil Municipal valide le programme voirie 2010.

7- Achat de terrain au Conseil Général : parcelle ZC n°6 au lieu-dit les Duvaux

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la succession de Monsieur Marcel CHOTARD, la parcelle cadastrée ZC n°6 d'une contenance de 73 ares et 40 centiares est mise en vente à 1 835 euros par les services du Domaine.

Cette parcelle représente un intérêt pour la commune car elle se situe dans le périmètre envisagé du projet de réserve foncière. Le locataire actuel de la parcelle, Patrick PERAIS (l'EARL Taolker) ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'acheter la parcelle ZC n°6 au prix de 1 835 euros,
- de maintenir le locataire actuel jusqu'au changement de destination de cette parcelle,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

8- Subventions et participations

*** Entente Morbihannaise du Sport Scolaire**

Le Conseil Général du Morbihan finance un centre de ressources en matériel sportif géré par l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire. Ce matériel est mis à disposition des écoles du département.

La commune de Théhillac ayant donné une participation en 2008, le Conseil Général sollicite à nouveau la commune pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une participation financière de 0,15€ par habitant soit 80,55€. Un bilan d'utilisation de ce matériel sera demandé à l'école.

*** Fonds départemental de solidarité pour le logement (F.S.L.)**

Les communes peuvent participer au financement du fonds de solidarité pour le logement. En 2009, cette possibilité est de 0,10€ par habitant soit 53,70€.

Ce fonds permet l'accès et le maintien dans le logement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une participation au fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 0,10€ par habitant.

*** RIV'AGE (Relais d'Information locale de Vilaine Association GERontologique)**

L'association gérontologique s'adresse aux personnes de plus de 60 ans ou handicapées et à leur entourage pour les informer, les écouter et les orienter vers les services existants. Elle propose également des réunions d'information et de prévention. Cette association fonctionne au niveau cantonal.

Pour l'année 2009, la subvention demandée aux communes s'élève à 1,30€ par habitant, soit pour Théhillac 733€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention 2009 à hauteur de 733€.

9- Divers

9-1) Bâtiments communaux

Le Maire explique aux conseillers que lors de la prochaine séance, le conseil devra se prononcer sur un ordre de priorité concernant les travaux d'investissement 2010.



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 30 septembre 2009

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Thierry Vaillant.

Pouvoirs :

Mikaël Gombaud donne pouvoir à Michel Denoual
Philippe Saloux donne pouvoir à Béatrice Malgogne

Personnes absentes excusées :

Jérôme Robin
Gilbert Duval
Pascal Ravache

Secrétaire de séance : Marie-Madeleine Le Thiec

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

1- Investissement 2010 : bâtiments communaux

Plusieurs dossiers sont à l'étude. Par ailleurs, la capacité de financement de la commune ne permet pas de mener plusieurs de ces investissements sur un même budget.

Le Maire propose aux conseillers un tour de table pour dégager un ordre de priorité sur les travaux d'investissement à réaliser :

- la 2^{ème} phase du complexe du bourg (isolation et rénovation de la salle polyvalente, toiture et ouvertures du foyer et les abords),
- réaménagement et extension de la mairie.

Par ailleurs, le projet d'atelier communal suit son cours.

Un estimatif financier est donné aux conseillers pour chacun des bâtiments.

Chaque conseiller est amené à s'exprimer et le vote à main levée donne le résultat suivant :

3 voix aménagement de la mairie,

9 voix pour la 2^{ème} phase du complex du bourg et la finition de l'aménagement de ce secteur.

Le conseil municipal, avec 9 voix pour, décide de déposer le dossier de demande de subvention pour le complexe du bourg.

2- Travaux cantine scolaire

Lors de la réalisation de la cantine, certains travaux prévus dans le lot n°1 VRD n'ont pas été effectués, ils seront portés dans le marché en travaux non réalisés.

3- Divers

3.1- Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

Actuellement, la commune emploie deux personnes en contrat d'accompagnement à l'emploi au service technique. Le Maire informe que ces contrats arrivent à terme à la fin du mois d'octobre pour l'un et début novembre pour l'autre.

3.2- Images et Mémoires

L'association Art Thé a achevé son recueil du patrimoine intitulé « Images et Mémoires ». Une lecture a été organisée en mairie, le lundi 28 septembre 2009, par des élus.

L'association sollicite la participation de la commune par l'achat de recueils.

Le Conseil Municipal, décide d'acheter 350 recueils qui seront distribués à chaque foyer de la commune.

3.3- Vente de bois

Pour l'hiver 2009/2010, les personnes intéressées pourront s'inscrire en mairie avant le 31 octobre 2009.

3.4- Mobil home et caravane

Le Maire rappelle que le stationnement sur un terrain est soumis à autorisation et déclaration en mairie.

Actuellement, des autorisations sont données pour tout propriétaire titulaire d'un permis de construire et seulement pendant la durée des travaux de construction.

3.5- Animation Enfance et Jeunesse sur Théhillac

Pour les vacances de Toussaint des animations sont prévues. Des plaquettes et des fiches d'inscription seront distribuées à l'école et dans les commerces. Les coupons réponses seront à déposer à la mairie.

Pour les 3-13 ans : animations

- mardi 27 octobre 2009, salle de la cantine
de 14h00 à 17h30
- jeudi 29 octobre 2009, salle de la cantine
de 14h00 à 17h30

Pour les 14-17 ans : sorties

- lundi 26 octobre 2009, départ parking mairie
de 13h30 à 17h30, retour parking mairie
- vendredi 30 octobre 2009, départ parking mairie
de 10h00 à 18h00, retour parking mairie
- mardi 3 novembre 2009, départ parking mairie
de 13h30 à 17h30, retour parking mairie

Une réunion sur l'animation « Enfance et Jeunesse » est organisée **le jeudi 15 octobre 2009 à 20h00** à la salle de la cantine. Les présidents d'associations, les parents et les personnes intéressées sont tous conviés.

INFORMATIONS

1) INSEE : Patrimoine des ménages

L'INSEE réalise entre octobre 2009 et janvier 2010, une enquête sur le patrimoine des ménages.

Cette enquête a pour but de recueillir des données sur la composition du patrimoine sous ses différentes formes : patrimoine financier, immobilier et professionnel, endettement ... Elle améliorera la connaissance des mécanismes de constitution et de transmission non seulement du patrimoine économique mais également des identités familiales et culturelles. Des comparaisons internationales sur la réussite sociale des ménages seront également possibles. En effet, des enquêtes similaires sont réalisées dans d'autres pays européens.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'Insee chargée de les interroger prendra contact avec eux. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

2) Assistante sociale

Madame GAUTIER, assistante sociale de notre secteur, effectue des permanences sur rendez-vous le 2^{ème} vendredi de chaque mois à partir de 9h30 les :

- 13 novembre 2009,
- 11 décembre 2009.

Les rendez-vous sont à prendre au Centre Médico Social au 02.99.90.60.58.

3) Inscription sur les listes électorales

Les personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales de la commune peuvent le faire jusqu'au 31 décembre. Elles devront se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

4) Pôle Emploi de Redon (ANPE)

Depuis le 21 septembre 2009, le Pôle Emploi accueille les demandeurs d'emploi aux horaires suivants :

- lundi : 8h15 à 12h00 et 13h00 à 17h00
- mardi : 8h15 à 17h00
- mercredi : 8h15 à 12h00 et 13h00 à 17h00
- jeudi : 8h15 à 12h00
- vendredi : 8h15 à 12h00 et 13h00 à 16h15

Les services proposés : inscription et indemnisation du chômage, élaboration du projet personnalisé, placement/recrutement.

5) Permanences contrôleur des impôts

Pour toute explication sur votre avis d'imposition une contrôleur des impôts se tiendra à votre disposition à la Trésorerie de La Roche-Bernard **le mardi 13 octobre 2009** de 8h30 à 12h00 et sur rendez-vous l'après-midi de 13h30 à 16h00. La prise de rendez-vous se fait auprès de la Trésorerie au 02.23.10.50.50.

Une autre permanence se tiendra dans les locaux de la Communauté de Communes de Muzillac **le jeudi 15 octobre 2009** aux mêmes horaires.

6) Formation premiers secours

Un groupe de dix personnes va suivre la formation aux premiers secours. Les dates sont les suivantes :

- lundi 2 novembre 2009
- jeudi 12 novembre 2009
- jeudi 5 novembre 2009
- samedi 14 novembre 2009
- lundi 9 novembre 2009

7) Atelier équilibre

L'atelier équilibre est reconduit, il débutera courant janvier. Toutes les personnes intéressées peuvent contacter Marie-Madeleine Le Thiec au 02.99.90.24.21. Date limite d'inscription au 1^{er} décembre 2009.

8) Associations

Une réunion est organisée par Yves Périon et Marie-Madeleine Le Thiec avec tous les présidents d'associations, le mardi 17 novembre 2009 à 20h00, salle de la mairie.

8) Entente Théhillacoise

L'Entente Théhillacoise se réunit en assemblée générale pour l'élection du bureau le vendredi 23 octobre 2009 à 20h30 à la salle des Mitaüs. Toutes les personnes intéressées sont conviées.

8) A.S.T. Football

L'association organise un concours de belote le vendredi 6 novembre 2009 à 20h00 à la salle de Mitaüs.

9) Bienvenue à Bord

L'association organise son assemblée générale le mardi 13 octobre 2009 à 20h00 à la salle des Mitaüs. Tous les jeunes Théhillacoises et Théhillacois intéressés sont conviés.

Bienvenue à Bord organise, pour tous les enfants de Théhillac, Halloween le samedi 31 octobre 2009. L'après-midi débutera à 14h00, rendez-vous devant la mairie, et se terminera à 17h00 à la salle de la cantine.

Les enfants devront prévoir un déguisement et un sac pour les friandises, les parents sont les bienvenus pour accompagner les enfants.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Mélanie VAN PAEPEGHEM au 02.99.90.25.49

Emmanuel FREHEL au 06.69.34.32.68

Emilie DUVAL au 02.99.90.24.41

Réponse souhaitée avant le samedi 24 octobre 2009.